



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #313-82-2019

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 novembre 2019, le conseil a adopté le règlement numéro 313-82-2019, règlement modifiant le règlement de zonage n° 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de remplacer la section 3 du chapitre 6 concernant les dispositions sur les bâtiments complémentaires et d'ajouter la définition de "cour avant secondaire".
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 3 décembre 2019.
- 3- Le règlement numéro 313-82-2019 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA